

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1198

20 juin 2006

SOMMAIRE

Antara Investments S.A., Luxembourg	57468	Keope S.A., Luxembourg	57466
Armeos S.A., Luxembourg	57493	Leo Participations S.A., Luxembourg	57466
ATAG Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	57476	Leo Participations S.A., Luxembourg	57496
(L')Atelier du Bois, S.à r.l., Kockelscheuer	57462	Luxba 2000 S.A., Luxembourg	57463
Banbury Cross DC1, S.à r.l., Munsbach	57504	Luxembourg Offshore Management Company S.A., Luxembourg	57492
Brandenburg Finance Holding S.A., Ehlang/Mess	57475	Luxembourg Offshore Management Company S.A., Luxembourg	57492
Brandenburg Finance Holding S.A., Ehlang/Mess	57475	M.D.S. S.A., Keispelt	57501
Brandenburg Finance Holding S.A., Ehlang/Mess	57475	Macquarie Industrie Beteiligungen S.A., Luxembourg	57490
Braunhubergasse, S.à r.l., Luxembourg	57476	Macquarie Industrie Beteiligungsholding S.A., Luxembourg	57490
Celltrade Luxembourg S.A.	57462	Marvel S.A., Luxembourg	57498
Central Park Rugby DC1, S.à r.l., Munsbach	57504	Marvel S.A., Luxembourg	57501
Champ I USA Lux Bradken, S.à r.l., Luxembourg	57493	Padd Dltgd, S.à r.l., Luxembourg	57490
Citadel Value Advisory S.A., Luxembourg	57496	Pamaxeco S.A., Luxembourg	57474
Dolpa, S.à r.l., Luxembourg	57482	Sabri Holding S.A., Luxembourg	57504
Dolpa, S.à r.l., Luxembourg	57483	Salon Amina, S.à r.l.	57458
E.Services S.A., Bertrange	57484	Salon Calamistra, S.à r.l., Belvaux	57475
Euronetwork S.A.	57463	Salon Calamistra, S.à r.l., Belvaux	57475
Faris Holding S.A., Luxembourg	57467	Solidal S.A.	57483
Finacial Realizations S.A., Luxembourg	57504	Sublim Investments S.A., Luxembourg	57476
Finavion S.A.	57463	Sumitomo Trust and Banking (Luxembourg) S.A., Luxembourg	57496
G.M.G. Real Estate S.A., Luxembourg	57458	T.S.R. (Time Share Renting) S.A., Luxembourg	57475
Gemina Fiduciary Services S.A., Luxembourg	57503	Tarde S.A., Luxembourg	57467
Gravinter International, S.à r.l., Luxembourg	57462	Trade Winds Services, S.à r.l., Luxembourg	57466
GZ Datentechnik, S.à r.l., Luxembourg	57458	Universal Concept S.A., Beckerich	57494
Hams Hall Birmingham 3C, S.à r.l., Munsbach	57492	Universal Concept S.A., Beckerich	57495
Hams Hall Birmingham DC2, S.à r.l., Munsbach	57503	Wartburg S.A., Luxembourg	57476
Hams Hall Birmingham Nominee, S.à r.l., Munsbach	57501	Windows International S.A., Luxembourg	57467
Holding Azhari S.A., Luxembourg	57468	Wolseley Finance (Isis), S.à r.l., Luxembourg	57490
Immobilière de St Paul S.A., Luxembourg	57468	Wolseley Finance (Rockhopper), S.à r.l., Luxembourg	57496
Immobilière Parc Schouweiler, S.à r.l., Steinfort	57468	Wolseley Finance (Rockhopper), S.à r.l., Luxembourg	57498
JER Europe Fund III 8, S.à r.l., Luxembourg	57484		
Kalia S.A., Diekirch	57493		
Kalia S.A., Diekirch	57494		
Kandar S.A., Luxembourg	57495		
Kandar S.A., Luxembourg	57495		

57458

GZ DATENTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation judiciaire).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 69, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 69.641.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 6 avril 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} Chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société GZ DATENTECHNIK, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 69, avenue de la Faïencerie, de fait inconnue à cette adresse,

Les frais ont été mis à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme.

F. Debroise

Le liquidateur judiciaire

Pour copie conforme

M^e F. Debroise

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056969.02//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

SALON AMINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation judiciaire).

R. C. Luxembourg B 58.611.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 6 avril 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} Chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société SALON AMINA, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-1260 Luxembourg, 18, rue de Bonnevoie.

Les frais ont été mis à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme.

F. Debroise

Le liquidateur judiciaire

Pour copie conforme

M^e F. Debroise

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056972.02//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

G.M.G. REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 115.424.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Nicoletta Leone, employée privée, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de G.M.G. REAL ESTATE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Exceptionnellement, la première personne déléguée à la gestion journalière des affaires de la société pourra être désignée par l'assemblée générale extraordinaire constituante.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement

cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures en 2007.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Umberto Cerasi	50
2.- Mme Nicoletta Leone	50
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.
 - b) Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 - c) Madame Marie-Louise Schmit, employée privée, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Weis, comptable, né le 15 mars 1960 à Diekirch, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: U. Cerasi, N. Leone, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, vol. 152S, fol. 72, case 9. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

J. Elvinger.

(033513/211/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2006.

GRAVINTER INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation judiciaire).

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André.

R. C. Luxembourg B 43.134.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 20 janvier 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} Chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société GRAVINTER INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, de fait inconnu à cette adresse.

Les frais ont été mis à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme.

F. Debroise

Le liquidateur judiciaire

Pour copie conforme

M^e F. Debroise

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056974.02//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

CELLTRADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation judiciaire).

R. C. Luxembourg B 43.408.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 20 janvier 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} Chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société CELLTRADE LUXEMBOURG S.A., dont le siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, a été dénoncé en date du 24 mars 1995.

Les frais ont été mis à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme.

F. Debroise

Le liquidateur judiciaire

Pour copie conforme

M^e F. Debroise

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01960. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056977.02//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

L'ATELIER DU BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 82.297.

—
EXTRAIT

En date du 23 février 2005, Nathalie Grandjean, associée de la Société a cédé les 50 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Frank Gédeon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L'ATELIER DU BOIS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01864. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(032393//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

57463

EURONETWORK S.A., Société Anonyme (en liquidation judiciaire).
R. C. Luxembourg B 41.047.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 12 mai 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} Chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société EURO-NETWORK S.A., ayant eu son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Les frais ont été mis à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme.

p. A. Rukavina

Le liquidateur judiciaire

s. F. Debroise

Pour copie conforme

p. M^e A. Rukavina

Avocat à la Cour

s. F. Debroise

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056980.02//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

FINAVION S.A., Société Anonyme (en liquidation judiciaire).

R. C. Luxembourg B 46.441.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 12 mai 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} Chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société FINAVION S.A., dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 27 avril 2002.

Les frais ont été mis à la charge du Trésor.

Pour extrait conforme.

p. A. Rukavina

Le liquidateur judiciaire

s. F. Debroise

Pour copie conforme

p. M^e A. Rukavina

Acovat à la Cour

s. F. Debroise

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056982.02//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2006.

LUXBA 2000 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.879.

—
In the year two thousand and six, on the seventeenth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of LUXBA 2000 S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B number 68.799) (hereinafter, the «Corporation»), having its registered office in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on February 11, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 398 of June 1, 1999.

The meeting is presided over by Mrs Anne Hertzog, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Gaby Andres, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jérôme Bach, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the twenty thousand (20,000) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Decision to increase the corporate capital by two million Euro so as to raise it from its present amount up to four million Euro.

2.- Statement of the subscription and full payment.

3.- Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows: «The subscribed capital of the corporation is fixed at four million Euro (EUR 4,000,000.-), represented by forty thousand (40,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

4.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-), in order to raise it from its present amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-), up to four million Euro (EUR 4,000,000.-) by the issue of twenty thousand (20,000) new shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of all the twenty thousand (20,000) new shares the existing shareholders as follows:

1.- Mr Joan Vila, company director, residing in Sant Julia de Loria, Andorra, Xalets del Trilla, Xalet Nostra Llar, to the extent of twelve thousand (12,000) new shares,

2.- Mr Francisco Torra Viros, company director, residing in Callaueta, 4, 1A, Andorra La Vella, to the extent of eight thousand (8,000) new shares.

Subscription - Payment

Thereupon there appeared:

1.- Mr Joan Vila, prenamed,

2.- Mr Francisco Torra Viros, prenamed,

all the two subscribers represented by Mr Jérôme Bach, prenamed,
by virtue of proxies as aforementioned,

and declare to subscribe to the twenty thousand (20,000) new shares, each of them to the number of shares for which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of two million Euro (EUR 2,000,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at four million Euro (EUR 4,000,000.-), represented by forty thousand (40,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twenty-four thousand five hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXBA 2000 S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 68.879) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 398 du 1^{er} juin 1999.

L'assemblée est présidée par Madame Anne Hertzog, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Gaby Andres, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence

ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les vingt mille (20.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Décision d'augmenter le capital social de deux millions d'euros pour le porter de son montant actuel à quatre millions d'euros.

2.- Constatation des souscriptions et libération.

3.- Modification de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social de la société est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) représenté par quarante mille actions (40.000) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), à celui de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des vingt mille (20.000) actions nouvelles les actionnaires existants comme suit:

a.- Monsieur Joan Vila, administrateur de sociétés, demeurant à Sant Julia de Loria Andorre, Xalets del Trilla, Xalet Nostra Llar,

à concurrence de douze mille euros (12.000) actions nouvelles;

b.- Monsieur Francisco Torra Viros, administrateur de sociétés, demeurant à Callaueta, 4, 1A, Andorra La Vella,

à concurrence de huit mille (8.000) actions nouvelles.

Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus:

1.- Monsieur Joan Vila, prénommé,

2.- Monsieur Francisco Torra Viros, prénommé,

tous les deux représentés par Monsieur Jérôme Bach, prénommé,

en vertu des procurations dont mention ci-avant,

lesquels comparants, représentés comme il est dit, déclarent souscrire les vingt mille (20.000) actions nouvellement émises, chacun au nombre et aux modalités pour lequel il a été admis et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-quatre mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Hertzog, G. Andres, J. Bach, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 mars 2006, vol. 436, fol. 1, case 1. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 avril 2006.

H. Hellinckx.

(034941/242/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

KEOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.734.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2006

- Le siège social est fixé au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes pour une période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.
- La société FIDIS, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, la société DMC, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086, sont nommées administrateurs pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 23 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

KEOPE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032042/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

LEO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.391.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2006

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée accepte également la démission en tant que Commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Alain Renard, employé privé, avec adresse professionnelle 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, la société LOUV, S.à r.l. ayant son siège social 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg et la société MADAS, S.à r.l. ayant son siège social 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg. FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg, est nommée nouveau Commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.
- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032074/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

TRADE WINDS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.
R. C. Luxembourg B 112.638.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Signature.

(032092/1268/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

57467

TARDE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 104.506.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 mars 2006

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Guy Hornick, Maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032086/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

FARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 37.663.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Signature.

(032095/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

WINDOWS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.135.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 mars 2006

1) Le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

M. Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach, ayant sa résidence professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration et administrateur-délégué (en remplacement de Monsieur Gérard Matheis dont le mandat n'a pas été renouvelé).

M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant sa résidence professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué.

M. Paul Marx, docteur en droit, né le 21 novembre 1947 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), ayant sa résidence professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour WINDOWS INTERNATIONAL S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032116/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

IMMOBILIERE PARC SCHOUWEILER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
R. C. Luxembourg B 92.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 5 avril 2006, réf. DSO-BP00043, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 avril 2005.

Signature.

(032119/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

IMMOBILIERE DE ST PAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 57.289.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Signature.

(032122/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

HOLDING AZHARI, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 33.157.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Signature.

(032124/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

ANTARA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.496.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-fourth day of March.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 5.524,

here represented by Mr Raphaël Rozanski, employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given on March 24th, 2006.

2) ECOREAL S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 38.875,

here represented by Mr Raphaël Rozanski, prenamed,

by virtue of a proxy given on March 24th, 2006.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of ANTARA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at one million Euro (1,000,000.- EUR), to be divided into one thousand (1.000) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR).

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors, or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting. However the first managing director may be appointed by the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years. They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Thursday of May at 2.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory dispositions

- 1) The first business year will begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2006.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 2007.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, this parties declared to subscribe to the issued shares as follows:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, thirty shares.	30 shares
2) E COREAL S.A., prenamed, one share.	<u>1 share</u>
Total: thirty-one shares	31 shares

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand one hundred Euro (2,100.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:

- a) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 34.766).
- b) MONTEREY SERVICES S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 51.100).
- c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 64.474).

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:

COMCOLUX, S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 58.545).

4.- The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, bd Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 5.524,

ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 mars 2006.

2) Ecoreal S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 38.875,

ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, prénommé,

en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ANTARA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., précitée, trente actions.	30 actions
2) Ecoreal S.A., précitée, une action	1 action
Total: trente et une actions.	31 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille cent euros (2.100,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:
 - a) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 34.766).
 - b) MONTEREY SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 51.100).
 - c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 64.474).
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011: COMCOLUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 58.545).

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un administrateur.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 87, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(034522/220/346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

PAMAXECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 32.549.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la BELUVA STIFTUNG, ayant son siège à Städle 28, Postfach 683, FL-9490 Vaduz,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme PAMAXECO S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 219 du 3 juillet 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé daté du 18 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1078 du 15 juillet 2002.

- La société a actuellement un capital social de trente-trois mille cent vingt-trois euros et cinquante-trois cents (EUR 33.123,53), représenté par treize mille trois cent soixante-deux (13.362) actions sans désignation de valeur nominale.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la BELUVA STIFTUNG, prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société PAMAXECO S.A., prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société PAMAXECO S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société PAMAXECO S.A.

- Qu'il est procédé à l'acération du certificat d'actions au porteur ainsi qu'au registre des actions de la société.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Ceccotti, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 octobre 2005, vol. 433, fol. 61, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(034885/242/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

57475

SALON CALAMISTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 32, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 56.253.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 10 avril 2006.

Signature.

(032146//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

SALON CALAMISTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 195, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 56.253.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 avril 2006.

Signature.

(032143//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

T.S.R. (TIME SHARE RENTING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.901.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Signature.

(032127/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

BRANDENBOURG FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge/Mess, 7A, am Brill.
R. C. Luxembourg B 13.495.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Signature.

(032563//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

BRANDENBOURG FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge/Mess, 7A, am Brill.
R. C. Luxembourg B 13.495.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Signature.

(032564//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

BRANDENBOURG FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge/Mess, 7A, am Brill.
R. C. Luxembourg B 13.495.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Signature.

(032567//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

WARTBURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 100.210.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2006, réf. LSO-BP01378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Signature

Un mandataire

(032132//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

BRAUNHUBERGASSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.649.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Signature

Un mandataire

(032134//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

ATAG ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 45.008.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01520, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032135//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

SUBLIM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 115.498.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-fourth day of March.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 5.524,

here represented by Mr Raphaël Rozanski, employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given on March 24th, 2006.

2) ECOREAL S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 38.875,

here represented by Mr Raphaël Rozanski, prenamed,

by virtue of a proxy given on March 24th, 2006.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of SUBLIM INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at one million Euro (1,000,000.- EUR), to be divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR).

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors, or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

However the first managing director may be appointed by the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Thursday of May at 3.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory dispositions

1) The first business year will begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2006;

2) The first annual general meeting shall be held on 2007.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, this parties declared to subscribe to the issued shares as follows:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, thirty	30 shares
2) E COREAL S.A., prenamed, one	1 share

Total: thirty-one	31 shares
-------------------------	-----------

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand one hundred Euro (2,100.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:

a) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 34.766);

b) MONTEREY SERVICES S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 51.100);

c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 64.474).

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2011:

COMCOLUX, S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 58.545).

4.- The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a director.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 5.524,

ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 mars 2006.

2) ECOREAL S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 38.875,

ici représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, prénommé,

en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SUBLIM INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mai à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006;
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

1) MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., précitée, trente	30 actions
2) ECOREAL S.A., précitée, une	1 action
Total: trente et une	31 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille cent euros (2.100,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:
 - a) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R.C.S. Luxembourg B 34.766);
 - b) MONTEREY SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (R.C.S. Luxembourg B 51.100);

c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 64.474).

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011: COMCOLUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (R.C.S. Luxembourg B 58.545).

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un administrateur.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Rozanski, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, vol. 152S, fol. 87, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

G. Lecuit.

(034525/220/346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2006.

DOLPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 79.973.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DOW EUROPE, GmbH, a company governed by the laws of Switzerland, with registered office at 3, Bachtobelstrasse, CH-8810 Horgen, registered under number CH-020.3.906.939-2 (the «Shareholder»),

here represented by Maître Audrey Scarpa, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 14, 2006.

(i) Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

(ii) The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée DOLPA, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of three hundred two million one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 302,125,000.-) (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 22 December 2000, published in the Mémorial C N° 626 of 10 August 2001 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number B 79.973.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed, enacted on 29 November 2002, published in the Mémorial C N° 116 of 5 February 2003.

(iii) The Shareholder, represented as above mentioned, recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

To amend article 15 of the articles of incorporation of the Company.

The appearing person has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Resolution

The Shareholder resolves to amend article fifteen (15) of the articles of incorporation of the Company by adding after the seventh paragraph, a new paragraph which shall read as follows:

«Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day as set out at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille six, le quinze mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

DOW EUROPE, GmbH, une société régie par les lois de la Suisse, établie et ayant son siège social au 3, Bachtobels-trasse, CH-8810 Horgen, enregistrée sous le numéro CH-020.3.906.939-2 (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par Maître Audrey Scarpa, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mars 2006.

(i) La précitée procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(ii) L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée DOLPA, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital de trois cent deux millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 302.125.000,-) (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C n° 626 du 10 août 2001 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro B 79.973.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 29 novembre 2002, publié au Mémorial C n° 116 du 5 février 2003.

(iii) L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 15 des statuts de la Société.

Le comparant a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé décide de modifier l'article quinze (15) des statuts de la Société par l'ajout après le septième alinéa, d'un nouvel alinéa ayant la teneur suivante:

«Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Scarpa, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2006, vol. 901, fol. 87, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(033741/239/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

DOLPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 79.973.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2006.

J.-J. Wagner.

(033742/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

SOLIDAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.146.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 3 avril 2006.

Les administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann et Christoph Kossmann ainsi que le commissaire aux comptes Mme Rolande Germain se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035157//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

E.SERVICES S.A., Société Anonyme.
Siège social: Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 76.159.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du lundi 2 janvier 2006

Première résolution

Sont révoqués en tant qu'administrateurs, PROGRESSIVE CONSULTS BVBA, Baillet Latourlei 33, 2930 Brasschaat (Belgique), SQUARE INVESTMENT GROUP S.A., 166, rue de Dippach, L-8055 Bertrange.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs M. Vernimmen Mark, demeurant Baillet Latourlei 33, 2930 Brasschaat (Belgique), M. Vos Ad, demeurant Zeeanemoon 23, 3151 Vn Hoek Van Holland (Pays-Bas), M. Heesbeen Kees, demeurant Steenweg 2, 5314 Le Bruchem (Pays-Bas).

Troisième résolution

Est nommé administrateur-délégué, M. Vernimmen Mark, demeurant Baillet Latourlei 33, 2930 Brasschaat (Belgique).

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032140//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

JER EUROPE FUND III 8, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 115.444.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fifteenth day of February.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

JER EUROPE FUND HI HOLDINGS, S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade Register, here represented by Michel van Krimpen, director of companies, residing professionally at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Such appearing party, in the capacity in which it act, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of JER EUROPE FUND HI 8, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds for the acquisition and sale of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for all operations relating to real estate, including (i) direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate (ii) acting as a trustee in relation to real estate or real estate companies and (iii) the subscription to convertible and other debt securities or loan notes, the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities. For the purposes of financing its activities, the Company may issue debt securities, loan notes or other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which, directly or indirectly, favours the realisation of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) per share each.

The subscribed capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

The authorised share capital, including the subscribed share capital, is set at EUR 50,000,000.- (fifty million euros).

The manager(s) of the Company is/are authorised and instructed to render effective such increase of the share capital under the authorised capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed.

The manager(s) of the Company will decide to issue shares with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and will accept subscriptions for such shares.

Each time the manager(s) of the Company will act, or will be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised, this Article 5 will be amended so as to reflect the result of such action; the manager(s) of the Company will take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 6. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If a board of managers is constituted, the majority of the board of managers will be (a) non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK and (b) non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and will not be based full-time in the US.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 will have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Notwithstanding the above, the general shareholders meeting or the manager(s) of the Company will not delegate its/their powers to any person who is (a) tax-resident in the UK or based full-time in the UK or (b) tax-resident in the US or based full-time in the US.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The first chairman will be appointed by a general meeting of shareholders. The chairman will not be resident in the UK for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK.

The chairman will preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of managers. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that no meeting will be held in the UK.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy, provided that no person who is tax-resident in the UK or based full time in the UK may be appointed as a proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager, other than a manager who is physically present in the UK, may be appointed as a proxy may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only (a) if the majority of its members are present or represented and (b) if the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

Resolutions signed by all managers will be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no resolution will be effective if signed by a manager present in the UK or in any other jurisdiction specified from time to time by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The resolutions of the board of managers will be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 11. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 12. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

General meetings of the shareholders, if any, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting, provided that general meetings will never be held in the UK.

Art. 13. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 14. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will determine their powers and remuneration.

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by JER EUROPE FUND III HOLDINGS, S.à r.l., prenamed. au shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year will begin today and it will end on December 31, 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which will be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mr Jonathan Crombie, born on May 21, 1971 in Edinburgh, United Kingdom, having his personal address at 6 Rush Common Mews, Cotharstone Road, Streatham Hill, London SW2 3NE, United Kingdom;

Mr Michel van Krimpen, born on February 19, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Alan Botfield, born on December 22, 1970 in Stirling, Scotland, having his professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. the registered office is established at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, the proxyholder(s) of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS, S.à r.l., une société constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représenté par Michel van Krimpen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Le comparant, aux termes de la capacité en laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de JER EUROPE FUND III 8, S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds afin de procéder à l'acquisition et à la vente de tout actif immobilier au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et de réaliser toutes opérations immobilières, en ce compris (i) la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ou dans toutes entreprises y compris dans des limited partnerships ou autres entités légales de quelque forme que ce soit, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actifs immobiliers, (ii) l'activité de trustee en relation avec des actifs immobiliers ou des sociétés immobilières et (iii) la souscription à toutes obligations convertibles ou non, à tous titres d'emprunt ou de créance, l'activité d'octroi de prêts, de garanties et de toute autre forme de sûretés et/ou garanties en relation avec les activités mentionnées ci-dessus. Afin de financer ses activités, la Société peut émettre des obligations, des titres de créance ou d'emprunt et tout autre instrument de dette ainsi que conclure des accords en vue de se voir octroyer de crédits ou autres facilités de crédit.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Le capital autorisé supplémentaire, y inclus le capital souscrit, est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante million d'euros).

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés de réaliser cette augmentation, en tout ou en partie, de temps à autre, pour de quelconques parts autorisées qui n'ont pas encore été souscrites.

Le ou les gérants décideront d'émettre des parts, avec ou sans prime, à libérer en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen, et accepteront des souscriptions pour ces parts.

Chaque fois que le ou les gérants auront fait constater authentiquement une augmentation de capital, telle qu'autorisé, l'article 5 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action; le ou les gérants prendront ou autoriseront une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés; les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si un conseil de gérance est constitué, la majorité des membres de ce conseil doit (i) ne pas résider au Royaume Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume Uni et (ii) ne pas résider aux Etats-Unis pour des raisons fiscales américaines et ne pas résider en permanence aux Etats-Unis.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, ni le Conseil de Gérance ni l'assemblée des associés, ni le gérant unique ne délégueront ses/leurs pouvoirs à toute personne (i) fiscalement résidente au Royaume Uni ou vivant en permanence au Royaume Uni ou (ii) fiscalement résidente des ou résidant en permanence aux Etats-Unis.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le premier président sera désigné par l'assemblée des associés. Le président ne doit pas être résident du Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation, sous réserve qu'aucune réunion n'ait lieu au Royaume-Uni.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire, sous réserve qu'aucune personne résidente au Royaume Uni ne soit nommée dans la procuration.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Tout gérant, autre qu'un a gérant physiquement présent au Royaume-Uni peut participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil de Gérance puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que (a) si la majorité de ses membres est présente ou représentée et (b) si la majorité des membres présents ou représentés n'est pas fiscalement résidente au Royaume-Uni ou ne réside pas en permanence au Royaume-Uni.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucune résolution ne prendra effet si elle est signée par un administrateur présent au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction spécifiée par le Conseil de Gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou télex.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

L'assemblée des associés, le cas échéant, peut être tenue aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives, sous réserve qu'aucune assemblée ne se tienne au Royaume Uni.

Art. 13. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les 100 (cent) parts sociales ont toutes été souscrites par JER EUROPE FUND III HOLDINGS, S.à r.l., susmentionné.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Jonathan Crombie, né le 21 mai 1971 à Edinbourg, Royaume Uni, demeurant personnellement au 6 Rush Common Mews, Cotharstone Road, Streatham Hill, Londres SW2 3NE, Royaume Uni;

Monsieur Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. le siège social de la société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, Notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. van Krimpen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 février 2006, vol. 435, fol. 58, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mars 2006.

H. Hellinckx.

(033885/242/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.255.

Le bilan pour la période du 5 novembre 2004 (date du constitution) au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2006.

Signature.

(032149/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGSHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.257.

Le bilan pour la période du 5 novembre 2004 (date du constitution) au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

Signature.

(032151/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

PADD DLTDG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 81.461.

Le bilan du 31 juillet 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Signature.

(032153/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

WOLSELEY FINANCE (ISIS), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 115.152.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholder of WOLSELEY FINANCE (ISIS), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on February 24, 2006, in process of registration.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and as scrutineer Ms Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the issued share capital by an amount of USD 150,012.- (one hundred fifty thousand and twelve United States Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 18,000.- (eighty thousand United States Dollars) to USD 168,012.- (one hundred sixty-eight thousand and twelve United States Dollars) by the issue of 4,167 (four thousand one hundred sixty-seven) new shares with a par value of USD 36.- (thirty-six United States Dollars) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of USD 150,012.- (one hundred fifty thousand and twelve United States Dollars) so as to raise it from its present amount of USD 18,000.- (eighty thousand) to USD 168,012.- (one hundred sixty-eight thousand and twelve United States Dollars) by the issue of 4,167 (four thousand one hundred sixty-seven) new shares with a par value of USD 36.- (thirty-six United States Dollars) each.

Second resolution

It is decided to admit the sole shareholder WOLSELEY TREASURY (USD), to the subscription of the 4,167 (four thousand one hundred sixty-seven) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon WOLSELEY TREASURY (USD), prenamed, represented by Ms Rachel Uhl, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 4,167 (four thousand one hundred sixty-seven) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of USD 150,012.- (one hundred fifty thousand and twelve United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at USD 168,012.- (one hundred sixty-eight thousand and twelve United States Dollars) represented by 4,667 (one hundred thirty-nine thousand three hundred and eighty-nine) shares of USD 36.- (thirty-six United States Dollars) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 4,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée WOLSELEY FINANCE (ISIS), S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 24 février 2006, en cours d'inscription au registre du commerce des sociétés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 150.012,- (cent cinquante mille douze dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 18.000,- (dix-huit mille dollars américains) à USD 168.012,- (cent soixante-huit mille douze dollars américains) par l'émission de 4.167 (quatre mille cent soixante-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 36,- (trente-six dollars américains) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 150.012,- (cent cinquante mille douze dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 18.000,- (dix-huit mille dollars américains) à USD 168.012,- (cent soixante-huit mille douze dollars américains) par l'émission de 4.167 (quatre mille cent soixante-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 36,- (trente-six dollars américains) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, WOLSELEY TREASURY (USD), prénommée, à la souscription des 4.167 (quatre mille cent soixante-sept) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite WOLSELEY TREASURY (USD), prénommée, représentée par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 4.167 (quatre mille cent soixante-sept) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 150.012,- (cent cinquante mille douze dollars américains) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 168.012,- (cent soixante-huit mille douze dollars américains) divisé en 4.667 (quatre cent six cent soixante-sept) parts sociales de USD 36,- (trente-six dollars américains) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, vol. 152S, fol. 92, case 2. – Reçu 1.242,95 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

J. Elvinger.

(033827/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

HAMS HALL BIRMINGHAM 3C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 81.221.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01269, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032185/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 22.206.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Signature.

(032174/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 22.206.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Signature.

(032172/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

57493

ARMEOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 55.426.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(032166/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

CHAMP I USA LUX BRADKEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.817.

Actif net au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

Signature.

(032168/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

KALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 58.703.

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme KALIA S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 1997, publié au Mémorial C, page 17526 de 1997,

inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 58.703.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Siebenaler, qui désigne comme secrétaire Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les trois mille (3.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social et modification afférente de la première phrase du point 1^{er} de l'article 2.

2) Confirmation de la conversion du capital en euros, avec augmentation de ce dernier à concurrence de six cent trente et un euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 631,94), pour le porter à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, avec modification subséquente de l'article 5 des statuts et modification du point 1^{er} de l'article 6 des statuts.

3) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade et de modifier la première phrase du point 1^{er} de l'article 2 des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Diekirch.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, et de l'augmenter à concurrence de six cent trente et un euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 631,94), pour le porter à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite par les actionnaires, au prorata de leur participation, par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de six cent trente et un euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 631,94) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.»

L'assemblée décide en outre de modifier le point 1^{er} de l'article 6 des statuts comme suit:
«Le capital autorisé est fixé à un million deux cent soixante mille euros (EUR 1.260.000,-).»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes actuel et elle nomme comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans, Mademoiselle Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 St. Vith, 38, Rodter Strasse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent soixante-dix euros (EUR 870,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: P. Müller, C. Counhaye, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 15 mars 2006, vol. 435, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 avril 2006.

U. Tholl.

(033752/232/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

KALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 58.703.

Statuts coordonnés, suivant acte du 10 mars 2006, reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

U. Tholl.

(033755/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

UNIVERSAL CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R. C. Luxembourg B 73.960.

L'an deux mille six, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNIVERSAL CONCEPT S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, inscrite au Registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro 73.960, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 21 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 14272 de 2000, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, en date du 30 avril 2003, publié au dit Mémorial C, numéro 669 du 25 juin 2003.

L'assemblée est ouverte à 9.50 heures et choisit comme président/scrutateur Madame Joëlle Würth, comptable, demeurant à Beckerich,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Gosseldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Luxembourg à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss et la modification subséquente de l'article un deuxième alinéa des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social de la société est établi à Beckerich.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss et de modifier en conséquence l'article un deuxième alinéa des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social de la société est établi à Beckerich.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.20 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Bekerich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J. Würth, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 mars 2006, vol. 320, fol. 8, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 avril 2006.

A. Holtz.

(033952/2724/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

UNIVERSAL CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R. C. Luxembourg B 73.960.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 avril 2006.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(033953/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

KANDAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 64.629.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(032178/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

KANDAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 64.629.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Signature.

(032179/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

CITADEL VALUE ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 85.953.

Le bilan de la société au 31 mai 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(032177/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

LEO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.391.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(032180/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

SUMITOMO TRUST AND BANKING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01318, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2006.

Signature.

(032181//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

WOLSELEY FINANCE (ROCKHOPPER), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 115.146.

In the year two thousand and six, on the thirteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholder of WOLSELEY FINANCE (ROCKHOPPER), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on February 27, 2006, in process of registration.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and as scrutineer Ms Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole partner present or represented and the number of parts held by it is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 5,000 (five thousand), representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole partner exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the issued share capital by an amount of GBP 1,010,000 (one million and ten thousand British Pounds) so as to raise it from its present amount of GBP 100,000 (one hundred thousand British Pounds) to GBP 1,110,000 (one million one hundred and ten thousand British Pounds) by the issue of 50,500 (fifty thousand and five hundred) new parts with a par value of GBP 20 (twenty British Pounds) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of GBP 1,010,000 (one million and ten thousand British Pounds) so as to raise it from its present amount of GBP 100,000 (one hundred thousand British Pounds) to GBP 1,110,000 (one million one hundred and ten thousand British Pounds) by the issue of 50,500 (fifty thousand and five hundred) new parts with a par value of GBP 20 (twenty British Pounds) each.

Second resolution

It is decided to admit the sole partner WOLSELEY INTERNATIONAL LIMITED to the subscription of the 50,500 (fifty thousand and five hundred) new parts.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon WOLSELEY INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, represented by Ms Rachel Uhl, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 50,500 (fifty thousand and five hundred) new parts and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of GBP 1,010,000 (one million and ten thousand British Pounds), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at GBP 1,110,000 (one million, one hundred and ten thousand British Pounds) represented by 55,500 (fifty-five thousand and five hundred) parts of GBP 20 (twenty British Pounds) each.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately fifteen thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée WOLSELEY FINANCE (ROCKHEPPER), S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 27 février 2006, en cours d'inscription au registre du commerce des sociétés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 5.000 (cinq mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de GBP 1.010.000 (un million dix mille livres britanniques) pour le porter de son montant actuel de GBP 100.000 (cent mille livres britanniques) à GBP 1.110.000 (un million cent dix mille livres britanniques) par l'émission de 50.500 (cinquante mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de GBP 20 (vingt livres britanniques) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de GBP 1.010.000 (un million dix mille livres britanniques) pour le porter de son montant actuel de GBP 100.000 (cent mille livres britanniques) à GBP 1.110.000 (un million cent dix mille livres britanniques) par l'émission de 50.500 (cinquante mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de GBP 20 (vingt livres britanniques) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, WOLSELEY INTERNATIONAL LIMITED prénommée, à la souscription des 50,500 (cinquante mille cinq cents) parts sociales nouvelles:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite WOLSELEY INTERNATIONAL LIMITED, prénommée, représentée par Madame Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 50.500 (cinquante mille cinq cents) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de GBP 1.010.000 (un million dix mille livres britanniques) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à GBP 1.110.000 (un million cent dix mille livres britanniques) divisé en 55.500 (cinquante-cinq mille cinq cents) parts sociales de GBP 20 (vingt livres britanniques) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quinze mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, vol. 152S, fol. 71, case 4. – Reçu 14.634,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

J. Elvinger.

(033829/211/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

WOLSELEY FINANCE (ROCKHOPPER), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 115.146.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41898 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

J. Elvinger.

(033832/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

MARVEL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.650.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MARVEL S.A. (the «Corporation»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 8th November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 445 on 22nd March 2002. The articles of incorporation of the Corporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 10th February 2006, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Mr Pierre Stemper, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Naim Gjonaj, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Manuel Frias, private employee, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Reduction of the issued share capital of the Corporation amounting to one million one hundred ninety-five thousand four hundred and seventy Euro (EUR 1,195,470.-) by the cancellation of seventy-nine thousand one hundred and forty-eight (79,148) redeemable class A shares, ten thousand one hundred and twenty (10,120) redeemable class B sha-

res and twenty thousand two hundred and seventy-eight (20,278) redeemable class C shares, having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each held by the Corporation resulting in the reduction of the share capital by an amount of one million ninety-five thousand four hundred and sixty Euro (EUR 1,095,460.-) so that the issued share capital of the Corporation will be reduced from one million one hundred ninety-five thousand four hundred and seventy Euro (EUR 1,195,470.-) to one hundred thousand and ten Euro (EUR 100,010.-).

2. Amendment of paragraph 7 of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to delete the reference to redeemable class A shares, redeemable class B shares and redeemable class C shares from the list of the redeemable shares.

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation in order to reflect resolution 1 above.

II. The shareholders present and represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. It appears from the attendance list that the shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present meeting. All the present or represented shareholders declare to have full knowledge of the agenda and waive their rights to a prior notice period.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate and resolve on the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The general meeting unanimously resolved to reduce the issued share capital of the Corporation amounting to one million one hundred ninety-five thousand four hundred and seventy Euro (EUR 1,195,470.-) by the cancellation of seventy-nine thousand one hundred and forty-eight (79,148) redeemable class A shares, ten thousand one hundred and twenty (10,120) redeemable class B shares and twenty thousand two hundred and seventy-eight (20,278) redeemable class C shares, having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each held by the Corporation in treasury, resulting in the reduction of the share capital by an amount of one million ninety-five thousand four hundred and sixty Euro (EUR 1,095,460.-) so that the issued share capital of the Corporation will be reduced from one million one hundred ninety-five thousand four hundred and seventy Euro (EUR 1,195,470.-) to one hundred thousand and ten Euro (EUR 100,010.-).

Second resolution

The general meeting unanimously resolved to amend paragraph 7 of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to delete the reference to redeemable class A shares, redeemable class B shares and redeemable class C shares from the list of the redeemable shares.

Third resolution

The general meeting unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation in order to reflect resolution 1 above:

«The subscribed capital is set at one hundred thousand and ten Euro (EUR 100,010.-) consisting of (i) five thousand four hundred and five (5,405) redeemable class D shares (the «class D shares»), (ii) four thousand (4,000) non redeemable class E shares which shall entitle to a liquidation preference of a maximum of one hundred and eighty-nine Euro and fifty cents (EUR 189.50) per class E share (the «Class E Liquidation Preference») (the «class E shares») and (iii) five hundred and ninety-six (596) redeemable class F shares which shall entitle to a liquidation preference of a maximum of seven thousand four hundred and seventy-two Euro and ninety-eight cents (EUR 7,472.98) per class F share (the «Class F Liquidation Preference») (the «class F shares»), all with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share and all of such shares being fully paid (all three classes of shares herein sometimes collectively referred to as the «shares» and the holders of such shares sometimes referred to as the «shareholders»).»

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed was drafted in English followed by a French translation; on request of the same appearing parties and in the case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day aforementioned. And after reading the minutes, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale des Actionnaires de MARVEL S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social est à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de M^e Jacques Delvaux, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 445 en date du 22 mars 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés

plusieurs fois et pour la dernière fois par acte notarié du notaire soussigné en date du 10 février 2006, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par M. Pierre Stemper, employé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Naim Gjonaj, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Manuel Frias, employé, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Réduction du capital social émis de la Société d'un million cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 1.195.470,-) par l'annulation de soixante-dix-neuf mille cent quarante-huit (79.148) actions rachetables de la classe A, dix mille cent vingt (10.120) actions rachetables de la classe B et vingt mille deux cent soixante-dix-huit (20.278) actions rachetables de la classe C ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, détenues par la Société se soldant en la réduction du capital social d'un montant d'un million quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante euros (EUR 1.095.460,-) de sorte que le capital social émis de la Société sera réduit d'un million cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 1.195.470,-) à cent mille et dix euros (EUR 100.010,-).

2. Modification du paragraphe 7 de l'article 5 des statuts de la Société afin de supprimer de la liste des actions rachetables, toute référence aux actions rachetables de la classe A, aux actions rachetables de la classe B et aux actions rachetables de la classe C.

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la résolution 1^{er} ci-dessus.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont indiqués sur la liste de présence; cette liste de présence signée par les mandataires, le Bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées par les personnes comparantes resteront également annexées.

III. Il résulte de la liste de présence que l'entière du capital social est représentée à la présente assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été informés de manière satisfaisante du contenu de l'ordre du jour et renoncent à leur droit d'une période d'avis préalable.

IV. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de réduire le capital social émis de la Société d'un million cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 1.195.470,-) par l'annulation de soixante-dix-neuf mille cent quarante-huit (79.148) actions rachetables de la classe A, dix mille cent vingt (10.120) actions rachetables de la classe B et vingt mille deux cent soixante-dix-huit (20.278) actions rachetables de la classe C ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, détenues par la Société elle-même, se soldant en la réduction du capital social d'un montant d'un million quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante euros (EUR 1.095.460,-) de sorte que le capital social émis de la Société sera réduit d'un million cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 1.195.470,-) à cent mille et dix euros (EUR 100.010,-).

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier le paragraphe 7 de l'article 5 des statuts de la Société afin de supprimer de la liste des actions rachetables, toute référence aux actions rachetables de la classe A, aux actions rachetables de la classe B et aux actions rachetables de la classe C.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la résolution 1^{er} ci-dessus:

«Le capital social souscrit est fixé à cent mille et dix euros (EUR 100.010,-) représenté par (i) cinq mille quatre cent cinq (5.405) actions rachetables de la classe D (les «actions de la classe D»), (ii) quatre mille (4.000) actions non rachetables de la classe E qui donneront droit à un droit de préférence de liquidation d'un montant maximal de cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante cents (EUR 189,50) par action de la classe E (le «Droit Préférentiel de Liquidation de la Classe E») (les «actions de la classe E»), et (iii) cinq cent quatre-vingt-seize (596) actions rachetables de la classe F donneront droit à un droit de préférence de liquidation d'un montant maximal de sept mille quatre cent soixante-douze euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 7.472,98) par action de la classe F (le «Droit Préférentiel de Liquidation de la Classe F») (les «actions de la classe F»), toutes d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action et toutes entièrement libérées (les trois classes d'actions étant parfois collectivement appelées les «actions» et les titulaires de ces actions étant parfois appelés les «actionnaires»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de tous espèces qui incombent à la Société à la suite du présent acte, s'élèvent approximativement à EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande des parties cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Stemper, N. Gjonaj, M. Frias, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 mars 2006, vol. 436, fol. 5, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mars 2006.

H. Hellinckx.

(033868/242/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

MARVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 avril 2006.

H. Hellinckx.

(033870/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

HAMS HALL BIRMINGHAM NOMINEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 360.000.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 70.941.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01271, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032187/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

M.D.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 115.461.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Sandra Depernet, responsable salaire, demeurant à F-57000 Metz, 2K, rue du Tombois.

2. Monsieur Frédéric Amiche, cuisinier, demeurant à F-YUTZ, 2A, rue des Prés.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de M.D.S. S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Keispelt.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-club, avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille sept. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Madame Sandra Depernet, prénommée	500 actions
- Monsieur Frédéric Amiche, prénommé.	500 actions
Total	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille six. La première assemblée générale se tiendra en deux mille sept.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Madame Sandra Depernet, prénommée.

- Monsieur Frédéric Amiche, prénommé.

- Monsieur Mohammad Benkhaddou, cuisinier, demeurant à Rodange.

3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Mohammad Benkhaddou, prredit.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: AACO, S.à r.l., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

5. Le siège social est fixé à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: S. Depernet, F. Amiche, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2006, vol. 916, fol. 6, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 avril 2006.

A. Biel.

(034038/203/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.

HAMS HALL BIRMINGHAM DC2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 81.222.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01279, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032190/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

GEMINA FIDUCIARY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 67.668.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue en date du 5 avril 2006, a décidé que:

Messieurs Pietro de Luca, Giuseppe Napolitano et Alex Schmitt sont confirmés dans leurs mandats d'administrateur de la société pour une année.

KPMG AUDIT est renommée Commissaire aux comptes de la société pour une année.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin aussitôt après la tenue de l'Assemblée Générale de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

GEMINA FIDUCIARY SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032230/275/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

CENTRAL PARK RUGBY DC1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: GBP 10.000.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 84.245.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01275, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032192/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

BANBURY CROSS DC1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: GBP 10.000.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 86.126.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01276, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032204/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

FINANCIAL REALIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 13.525.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(032212/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

SABRI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 72.884.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, réf. LSO-BP00722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(032216/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2006.
